

MAIRIE DE SENAN

Adresse

1, rue d'Aillant-sur-Tholon 89710 SENAN

Horaires d'ouverture

Lundi et mercredi : de 9h à 12h

Vendredi : de 16h à 19h

Samedi : sur rendez-vous

Contacts

Téléphone : 03 86 63 48 99

Nouveau Courriel : mairie@senan89.fr

Site : communedesenan.jimdo.com

l'écho de Senan

Bulletin d'information de la commune de Senan – N°36 MARS 2024



LE MOT DU MAIRE

La végétation est repartie depuis quelques jours déjà mais nous n'avons guère vu le soleil ces dernières semaines. Patience, le printemps ne tardera plus à se manifester !

Ce temps gris et souvent pluvieux n'a pas empêché les travaux dans notre commune.

- A notre demande, le Conseil Départemental va poursuivre la réfection de la rue de Joigny. L'enrobé de goudron sera réalisé dans la semaine du 11 au 15 mars 2024 ce qui ne manquera pas de perturber la circulation de la rue de la Chapelle au panneau routier indiquant la fin de Senan. Nous en profiterons pour restaurer l'îlot (en forme de « haricot » !) au croisement de la route de Champlay et adoucir le ralentisseur rue de Joigny. Lors de ces travaux, des déviations seront mises en place et une information vous sera communiquée à cet égard. Vous voudrez bien accepter ces désagréments pendant quelques jours pour permettre l'amélioration de notre réseau routier.

- La fibre optique : le fourreau traversant l'autoroute pour alimenter le hameau de Chailleuse a été réparé. Il s'agit à présent de faire passer le câble et de raccorder les habitations.

Pour le raccordement des riverains de la place de la Liberté, le câble détérioré devrait être réparé fin février ou début mars. Concernant les cas complexes rue des Bordes et rue du Tholon, la société ICONIK qui gère l'installation de la fibre m'a promis d'intervenir. Ouf, ce n'est pas trop tôt !!!

- L'assainissement collectif (7^{ème} et dernière tranche) : les travaux des raccordements privés devraient débuter avant l'été.

- Je tiens, par ailleurs, à faire un point précis de l'état d'avancement du projet éolien.

La situation actuelle se présente ainsi : sur le site dit des Beaux-Monts, dans la plaine de Neuilly, 11 éoliennes sont installées et en fonctionnement : 3 pour la commune de Champlay, 8 pour la commune de Valravillon (Neuilly, Guerchy).

Ces deux dernières communes, situées en contrebas du site, ne voient pratiquement pas les éoliennes. Par contre, elles sont très visibles dans le paysage pour les communes de Volgré, Champvallon, Villiers-sur-Tholon et notre commune de Senan.

La nuit, les lumières clignotantes rouges des éoliennes sont dans le champ de vision de beaucoup d'habitants.

Nous connaissons donc les inconvénients mais n'en percevons aucun avantage financier.

En 2023, une loi votée par le Parlement, a incité chaque commune à définir une zone d'accélération sur son territoire susceptible d'accueillir des projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation).

Notre commune a proposé alors de définir une zone d'accélération pour l'éolien.

Nous avons évoqué ce sujet en conseil municipal le 18 décembre dernier sans prendre de décision, les conseillers municipaux ne se sentant pas suffisamment informés. Une réunion des élus municipaux avec un représentant du bureau de l'environnement de la préfecture a ainsi eu lieu le 16 février. Elle a apporté des éclaircissements précieux. C'est pourquoi je proposerai à mon conseil municipal du 4 mars la définition d'une zone d'accélération plus restreinte que celle initialement envisagée qui limite à quatre le nombre d'éoliennes susceptibles d'être implantées sur notre commune.

Ces éoliennes auront un mât de 118 mètres de haut, comme celles déjà existantes aux Beaux-Monts et situées à plus de 1,2 kilomètre des habitations. Cette installation nous permettrait de répondre aux exigences de développement des énergies renouvelables. Par ailleurs elle rapporterait environ 120 000 € par an pour le budget de la commune. C'est une somme importante pour Senan qui permettrait de poursuivre la réalisation de projets structurants sans augmenter les taxes foncières et de continuer à aider nos concitoyens en difficulté.

Cette augmentation substantielle de notre capacité d'énergies renouvelables jointe à celle votée par Valravillon permettrait de préserver le reste du territoire de l'Aillantais de toute nouvelle implantation.

Suite page suivante

Un souci est apparu lorsque j'ai appris que Valravillon voulait ajouter aux 11 éoliennes déjà existantes, 3 nouvelles éoliennes et Champlay 4, à proximité immédiate des limites de notre commune, donc 7 nouvelles dans notre champ de vision.

J'ai protesté à la Préfecture pour demander que ces deux communes changent l'emplacement des 4 éoliennes particulièrement visibles. Je compte demander à mes collègues maires délégués de Volgré, Champvallon et Villiers-sur-Tholon, de s'associer à cette protestation et à cette demande.

Notre souhait aujourd'hui est de faire en sorte que les communes de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne parlent d'une seule voix pour refuser tout autre projet éolien sur son territoire. Dans cette perspective, un vœu a d'ailleurs été émis lors du conseil communautaire du 8 février pour exclure tout autre secteur du territoire de ce type d'énergie renouvelable du fait de la création des zones d'accélération de Valravillon et de Senan.

En tout état de cause, la commune de Senan aura largement pris sa part pour contribuer à favoriser le développement des énergies renouvelables.

Bien amicalement à vous toutes et tous. Votre Maire, Gérard Chat

INFORMATIONS COMMUNALES

• Poubelles salle polyvalente

Nous constatons que les poubelles de la salle polyvalente sont fréquemment utilisées par des administrés.

Nous rappelons que ces poubelles sont à l'usage exclusif des personnels de restauration scolaire (la cantine) et des locataires occasionnels de la salle polyvalente. Les poubelles fermant à clés sont réservées aux résidents secondaires de la commune qui ont passé une convention avec la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne.

Nous demandons instamment que ces règles soient respectées par tous et toutes.

• Suppression d'un poste de professeur des écoles

Nous avons appris il y a quelques semaines qu'un poste de professeur des écoles, sur les trois, serait supprimé à la rentrée prochaine. Cette décision de la direction académique était inévitable sachant que les effectifs sont en baisse constante depuis plusieurs années : 45 enfants sont accueillis cette année et 42 seront accueillis à la rentrée prochaine. Nous espérons vivement accueillir de nouvelles familles avec enfants dans les années à venir en proposant à la location deux logements communaux qui sont libres depuis peu.

• Terrains à vendre

La commune propose à la vente trois terrains à bâtir situés rue de la Chapelle d'une superficie allant de 1000m² à 1300 m² pour un prix fixé à 20 € le m². Les personnes intéressées peuvent joindre le secrétariat de mairie.

SENAN DANSE

C'est toujours un réel plaisir de vous faire partager ma joie d'enseigner la danse à SENAN.

Merci de m'en donner la possibilité.

Les cours sont toujours aussi riches de sourire, de bonté et d'entrain. C'est une vraie thérapie de rentrer dans cette salle, de mettre la musique et de danser.

Peu importe l'âge, l'essentiel est de se faire plaisir.

Merci à la mairie et à nos adhérents de leur

Investissement.

Elisabeth Paul, 06 18 75 64 31 ou dansesdesalon89@gmail.com



COMITÉ DES FÊTES

Spectacle de Noël :

Samedi 9 décembre, un spectacle de Noël a été offert à tous les enfants scolarisés à l'école de Senan ainsi qu'aux enfants habitant Senan et étant scolarisés à l'extérieur (de la PS au CM2). Une trentaine d'enfants, dont certains accompagnés de leurs parents, ont assisté au spectacle de Pascal Ilalou. Un goûter a ensuite été offert aux enfants et aux adultes.

Pour clore cet après-midi, le Père Noël est venu distribuer des sachets de friandises aux enfants.



Agenda 2024 :

- Samedi 2 mars : Défilé de Carnaval (salle polyvalente)
- Samedi 27 avril : Sortie Nigloland pour les collégiens et lycéens habitant Senan scolarisés de la 6^{ème} à la Terminale
- Vendredi 31 mai : Sen'apéro avec le groupe Heels Acoustic (mairie)
- Dimanche 2 juin : Randonnée pédestre (départ et retour à la mairie)
- Vendredi 28 juin : Sen'apéro Karaoke (mairie)
- Samedi 26 juillet : Sen'apéro Bal animé par un DJ (mairie)
- Samedi 17 août : Sen'en concert (stade municipal)
- Samedi 2 novembre : Bal d'Halloween (mairie)
- Vendredi 29 novembre : Sen'apéro spécial Beaujolais (mairie)
- Samedi 14 décembre : Spectacle de Noël (salle polyvalente)

Toutes les personnes souhaitant s'investir, même occasionnellement, au comité des fêtes seront les bienvenues.



cdfsenan89710@orange.fr



Cdf de Senan

LES CRÉATIVES

Toute l'équipe des Créatives vous souhaite une très bonne année 2024 et vous invite à venir à notre exposition de Pâques qui se déroulera cette année le dimanche 17 mars 2024 à la Mairie de Senan de 10 h à 17 h.

Nous vous attendons pour venir découvrir toutes nos nouveautés et pour vos petits cadeaux de Pâques.

Dans un esprit chaleureux et convivial nous vous proposons de faire un petit article couture que vous pourrez rapporter chez vous gratuitement. Venez nous voir et nous découvrir autour d'une crêpe et du verre de l'amitié

A bientôt, les Créatives de Senan.



ACCA SENAN

Le samedi 16 mars de 8h30 à 12h, l'ACCA (Association Chasse Communale Agréée) organisera une journée solidaire de ramassage des déchets. Rendez-vous au local de l'ACCA (rue du vannage) à 8h30. Matériel fourni sur place. Ouvert à tous. Café offert par l'association au départ à 8h30.

HISSEZ HAUT

Meilleurs voeux 2024 à tous !

Pour cette nouvelle année nous continuons la vente de pommes de terre, oignons et échalotes avec le partenariat de la Ferme de Gros Mont : prochaines ventes les jeudis 8 février - 14 mars et 11 avril.

Nous lançons la vente de chocolats de Pâques : catalogue disponible en mairie et écoles ou sur ce lien :

<https://asso.initiatives.fr/c1/VTGHCV>

Grâce au code : **VTGHCV**

Limite des ventes le 4 mars 2024.



ASSOCIATION SPORTIVE SENAN PETANQUE

A l'aube du début de la saison 2024, qui débutera le premier week-end de mars, Senan Pétanque a pour objectif d'atteindre les 70 adhérents, nous sommes déjà 62 au 1^{er} février.

Pour le premier numéro de l'écho de Senan de l'année, petit retour en arrière sur les belles performances de deux équipes rouges et blanches en championnat des clubs par équipes.



La seconde place de vice-championne de l'Yonne de notre équipe féminine en 2^{ème} division et qui accèdera à la première division départementale en 2024.



Ghislaine Billiette, Chantal Simon, Laurence Roux Bertin, Sandrine Da Silva
Christelle Olier, Valerie Brazier,
absentes sur la photo Océane Da Silva et Barbara Cresson

A l'honneur des titres aussi : l'équipe Senan 3 Masculin qui est championne de l'Yonne 2024 en 4^{ème} division départementale et qui accèdera à la 3^{ème} division.



Cédric Dufour, William Hugot, Daniel Morizot, Sylvain Huot, Alain Bussolo,
Ludovic Loffroy, Philippe Sollier, Jesus Exposito, Fernand Fernandes,
absent sur la photo Philippe Bertin

Sans oublier pour cette nouvelle saison qui démarre, nos deux équipes vétérans (+ 60 ans) et nos deux équipes Senan 1 et 2 masculins qui évolueront respectivement en 2^{ème} et 3^{ème} division départementale.

La pétanque vous tente, rejoignez-nous, certains ont essayé, ils sont depuis de fervents amateurs de la boule d'acier.

Contact : Jérôme BILLIETTE . 06 04 65 29 26

**RDV le vendredi soir pour nos entraînements
Le mercredi pour les jeunes à partir de 18h**

CARNET

Nous avons la joie d'annoncer la naissance de :

- LYA chez Amélie et Philippe CHERON le 7 novembre 2023.

Nous leur souhaitons tout le bonheur possible et adressons toutes nos félicitations à leurs parents.

Nous avons le regret d'annoncer le décès de :

- Monsieur Daniel PROT, né le 19 octobre 1948, le 20 novembre 2023.

Nous adressons à leurs familles et à leurs proches nos plus sincères condoléances.

Nous avons le plaisir d'annoncer que :

- La mairie a enregistré un Pacte Civil de Solidarité (PACS) le 9 février 2024 entre Célia DIAS GONÇALVES et Damien SAJDA.